**Subvention cantonale pour l’accueil du public en forêt**

**Rapport annuel 20 \_ \_**

1. **Introduction**

Nom de l’unité de gestion : …

Contrat portant sur les années 2020 à 2024

Montant total du contrat: … francs

1. **Description des prestations réalisées**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Objectifs | Objectifs\* | Description des principales mesures réalisées |
| Les mesures supplémentaires pour assurer la sécurité des tiers lors des travaux forestiers sont réalisées. | ☺  😐  ☹ |  |
| Les situations visibles de danger de chute d’arbre ou de branche morte sur les visiteurs utilisant les infrastructures d’accueil sont détectées et éliminées. | ☺  😐  ☹ |  |
| Des mesures sylvicoles spéciales sont réalisées pour les visiteurs. | ☺  😐  ☹ |  |
| Les chemins fortement fréquentés par le public sont en bon état. | ☺  😐  ☹ |  |
| La forêt est protégée contre des dégâts des visiteurs. | ☺  😐  ☹ |  |
| Acceptation de l’accès plus difficile pour les travaux et des empêchements pour les dépôts de bois et le chargement du bois sur camion (par exemple à cause de véhicules parqués). | ☺  😐  ☹ |  |

\*Objectifs : ☺ atteints, 😐 partiellement atteints, ☹ pas atteints : cocher ce qui convient

1. **Dépenses et recettes de la fonction d’accueil du public en forêt**

Afin de documenter ce motif de subventionnement cantonal, le SFN invite les bénéficiaires de la subvention à relever distinctement dans leur comptabilité forestière (CEForestier) les dépenses et les recettes de la fonction d’accueil et à les communiquer dans ce rapport.

1. **Remarques**
2. **Annexes**

…

…

Par sa signature, le forestier gestionnaire atteste que les travaux décrits dans le rapport sont conformes au contrat.

Date Signature

Le/la chef/fe d’arrondissement effectue les contrôles qu’il/elle juge nécessaire pour s’assurer que le contrat soit réalisé.

Avis du chef ou de la cheffe d’arrondissement :

Date Signature